

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL370

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 10

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

"2° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 234-3-1, les mots : "de section" sont remplacés par le mot : "nommés";"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.